

Les patriotes de Paris Fierté ont fait un bras à Darmanin pour la deuxième fois

écrit par Christine Tasin | 17 janvier 2024



10:05 AM · 26 déc. 2023 depuis Paris, France





10:05 AM · 26 déc. 2023 depuis Paris, France



et ce grâce au tribunal administratif où il y a encore de vrais juges, intègres, jugeant selon la loi et non selon les politiques. Incroyable !

Paris Fierté vous donne rendez-vous le samedi 13 janvier 2024 pour la 20ème marche en l'honneur de Sainte Geneviève !

RDV à 18h au pont de la Tournelle dans le 5ème arrondissement pour notre traditionnelle marche aux flambeaux célébrant la sainte patronne de Paris. [#JFP2024](#) pic.twitter.com/CleSk6ZCwQ

– Paris Fierté (@ParisFierte) [December 26, 2023](#)

Comme chaque année, l'association identitaire Paris Fierté avait prévu de manifester en hommage à sainte Geneviève, «patronne» de la capitale, sur la montagne du même nom. Le préfet de police avait pris un arrêté d'interdiction.

La justice administrative a suspendu samedi l'interdiction d'une marche aux flambeaux à Paris prévue dans la soirée par un groupe d'ultradroite, estimant que l'arrêté du préfet de police portait une «*atteinte grave*» à la liberté de manifestation. Comme chaque année, l'association identitaire Paris Fierté avait prévu de manifester à la nuit tombée en hommage à sainte Geneviève, «*patronne*» de la capitale, sur la montagne du même nom, en plein cœur de la ville.

Le préfet de police Laurent Nuñez avait pris un arrêté d'interdiction de cette marche, ainsi que d'une contre-manifestation prévue par une organisation «*antifa*», invoquant des risques de troubles à l'ordre public. Le préfet avait notamment expliqué que «*l'environnement international et les tensions actuelles en France*» faisaient peser «*un risque sérieux que le rassemblement déclaré puisse véhiculer des propos ou des références, même indirects, de nature à mettre en cause la cohésion nationale*».

Mais Laurent Nuñez «*n'apporte pas d'éléments au soutien*» des motifs d'interdiction invoqués, estime le juge des référés du tribunal administratif de Paris dans son ordonnance, pour qui l'arrêté «*porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifestation*». La contre-manifestation prévue par l'Action antifasciste Paris-Banlieue a également été autorisée par la justice administrative, a indiqué le tribunal à l'AFP. En janvier 2023, quelque 350 personnes, selon la police, avaient participé à la marche aux flambeaux organisée par la mouvance d'ultradroite, dont l'interdiction initiale par la préfecture de police avait également été levée par la justice administrative.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/paris-l-interdiction->

[d-une-marche-aux-flambeaux-de-l-ultradroite-suspendue-par-la-justice-20240113](#)

\$